



## L'informateur

# 97 – le 4 mai 2021

Bonjour à tous.

### Le Vivre-ensemble #5 – Le partage de la route

Aujourd'hui, on aborde un sujet qui fait appel à notre sens civique, tout simplement. On ne vous citera pas de règlements. Pas de coercition, que de l'intelligence.

Si tous les chemins mènent à Rome, un seul chemin mène au lac Clair. Nous l'utilisons depuis de nombreuses années, par quatre saisons et nous sommes quasi capables de le parcourir les deux yeux fermés ben dur, comme dirait Charlebois.

### Aujourd'hui, on monte au lac

Facile, facile, yeux mi-clos... tourner à gauche à l'intersection 2<sup>e</sup> Rang/Rang de la Rivière noire, 6 kilomètres à faire... Ça défile : les bennes à ordures, la Rivière Noire, la montée vers la source d'eau, la cabane à sucre et la carrière, la remontée en forêt où sont annoncés des travaux forestiers, la côte à Padou, la courbe de la roche, encore quelques légères montées et descentes et voilà ! nous voici à la barrière...

Nous venons de sillonner un chemin forestier qu'utilisent des entreprises d'extraction de ressources minérales (la carrière) et forestières (la pitoune), de transformation alimentaire (le sirop) et de construction (les chalets). Il faut non pas nous fermer les yeux mais les ouvrir grand et se tenir à droite de la route car il est fréquent d'y croiser camions, mastodontes, fardières, travailleurs en retour à la maison et villégiateurs, qui pour certains, sont bien pressés de sortir du bois.

Quelques-uns vont rouspéter que le passage de ces poids lourds crée des ornières et brise la route. Mais le transport des matériaux fait partie de leur travail, non ?

D'autres vont se lamenter qu'au dégel la route est trop glaiseuse, que lors des pluies il y a des crevasses et proclamer que tout devrait vite-vite être corrigé. Mais la nature s'exprime souvent avec force, non ?

Patience... On s'entend que, dès que c'est possible, Alain B. est affairé sur le *grinder*, à reniveler la route et la réparer. Avec de nouveaux matériaux, s'il le faut. Pour une route de terre en terrain accidenté, elle se défend fort bien. On la défend fort bien.

## On arrive à la barrière

Ben voyons, elle est ouverte, quelqu'un a encore dû foncer dedans ! Non cette fois-ci, c'est la faute de la foudre qui a *fucké* les circuits de contrôle, paraît. Eh ben, je savais pas que la foudre pouvait avoir un impact sur le système neuronal de la barrière ! Bah, de toute façon, je me demande ben à quoi a sert s'te foutue barrière. Trouve-moi quelqu'un qui a pas un code d'accès au lac !

### Da Vinci code

Profitons de cette captivante conversation entre conjoints pour aborder la question de la gestion des codes d'accès. Comme propriétaires (et membres de la famille), nous avons tous un code d'accès permanent pour ouvrir la barrière. Quant à nos visiteurs, ils peuvent nous rejoindre à partir du panneau téléphonique. En notre absence, lors de travaux, livraisons ou autres, nous avons besoin d'accorder des codes d'accès temporaires. Mais, il y a un hic...

Avec les années, le nombre de codes s'est multiplié, surtout les temporaires. Or un livreur, ou un gars de la construction, ou une infirmière, peu importe, qui se fait donner un code une fois pour un besoin ponctuel, bien... si ces gens-là aiment la pêche, entre autres passions, ils vont se servir du code pour revenir. Et peut-être le communiquer à d'autres.

Alors on doit tous demander à notre trésorier, avant de l'oublier - ça se produit tellement vite - d'effacer un code temporaire quand le besoin est terminé.

Notre code de barrière doit demeurer confidentiel, pour des questions de sécurité et de privauté, au même titre que notre numéro de carte de débit. Sinon, les codes d'accès deviennent objets de dissémination communautaire et la barrière devient un leurre.

## On passe la barrière

Le Chemin du lac Clair est en milieu forestier mais habité. Il prend la forme d'un ruban s'adaptant à la topographie accidentée, sinueuse et étroite des lieux. Plein de gens l'utilisent à diverses fins : 1) strictement utilitaires - du point A résidence au point B chalet; 2) récréatives - marche solitaire, en groupe, bipèdes avec Fido, course, vélo et aussi en VHR; 3) de travail (entrepreneurs, livreurs). Tout ce beau monde se croise, s'entrecroise et doit interagir... Visiblement, la circulation augmente vu l'accroissement du nombre de chalets et la plus longue présence des villégiateurs.

Le chemin est ponctué par les nombreux accès privés aux chalets dont certains sont cachés, en tête d'épingle, etc. et requièrent une performance de virage - et de prudence - lors de l'entrée ou de la sortie.

La vitesse établie de 40 km/h sert non seulement à prévenir le soulèvement de la poussière qui se retrouve en grande partie dans le lac mais aussi à assurer le confort de l'ensemble des usagers, leur sécurité tant corporelle que matérielle. Savez-vous la différence d'impact pour un piéton entre un choc à 30 km/h et un choc à 50 ? 95% de chances de survie à 30 km/h et 55% à 50. Les chances de s'en sortir indemne, 30 ou 50, sont minces. Il ne vous est pas demandé de circuler lennnnnnnntement comme le porc-épic qui traverse la route mais de pratiquer une certaine courtoisie et un respect certain à l'égard de vos semblables.

## Les VHR...

VHR = Véhicule Hors-Route, tel que décrit dans le jargon gouvernemental. Comme leur nom l'indique, ces véhicules – Vtt, autoquad, motoneige, motocross – sont destinés à un usage **hors-route**. Emprunter un sentier balisé, réservé aux Vtt ou motoneige pour un long parcours en nature est sans contredit un plaisir assuré. À l'opposé, il est contraire au bien commun d'utiliser notre route comme sentier récréatif.

Comme ils sont de très petits véhicules, en comparaison avec un gros pick-up, plusieurs les apparentent à des objets-jouets sans trop d'impact, sans restriction ou obligation. Or leur usage est régi par le *Règlement sur les VHR* de la SAAQ, [que voici](#) ?

Une disposition importante de ce *Règlement*, ignorée par plusieurs, stipule que nonobstant le paiement de l'immatriculation, aucune blessure corporelle ou dommage matériel subi lors d'un accident (à moins de collision avec un véhicule automobile) n'est compensé par la SAAQ. Cette compensation repose sur une assurance-responsabilité privée obligatoire de 1 M\$.

L'Association des propriétaires du Lac Clair, étant propriétaire et par conséquent responsable de la route ceinturant le lac, demande que cette route soit empruntée par les usagers de VHR uniquement à des fins de déplacement vers l'extérieur de son territoire afin de rejoindre les sentiers réservés à leur utilisation ou pour s'adonner à des activités liées à la jouissance ou à l'entretien de leur propriété, ce qui exclut les randonnées autour du lac.

Vous voulez une carte de ces sentiers pour Vtt, dans les environs du lac ? [Cliquez ici](#).

## Les bottines, maintenant

Pour ce qui est des marcheurs qui veulent sortir de la route ou varier leur itinéraire, leur routine, quatre sentiers ont été balisés sur notre territoire par le Comité des sentiers.

- Le sentier des Cascades : départ 45 mètres au sud de la barrière. Il jouit d'une bonne popularité.
- Le Promontoire : son départ est situé entre les terrains 64A et 66.
- Les Falaises : départ entre les terrains 74 et 76. Attention de ne pas stationner près de l'aménagement extérieur du 76.
- Le Trait d'union : deux départs. Départ-est, au bout du chemin près de la tour de Xittel. Départ-ouest, immédiatement après la courbe entre les terrains 76 et 80.

Pourquoi appeler un sentier « Trait-d'union » ? Parce qu'il forme le trait d'union, justement, entre les deux branches de la route qui fait presque le tour du lac. On peut faire le tour du lac à pied, pas en voiture.

Tous les renseignements pertinents sont présentés sur le [site de l'Association](#), sous l'onglet « La Nature ». Vous y trouverez notamment la carte des sentiers et des infos sur les terres de la Société Provancher ainsi que sur le Parc naturel régional de Portneuf qui, pour les adeptes du cardio, offre plus de 70km de sentiers.

## **Grande-Allée et Champs-Élysées**

Fut un temps où à Paris, l'Avenue des Champs-Élysées et à Québec, la Grande-Allée, étaient des sentiers.

Notre sentier des Cascades est-il prélude d'une altière artère urbaine ? D'ici-là, en tous cas, nous pouvons certainement y jouir de la nature, en silence, au chant des merles et des geais bleus.

Notre Arc de Triomphe, c'est la canopée.

Prochain (et dernier) numéro de la série : **Participation à la vie associative.**

*Vos administrateurs*

[www.lacclair.org](http://www.lacclair.org)